RCS : PAU
Code greffe : 6403

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PAU atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1987 B 00227
Numéro SIREN : 341 418 580
Nom ou dénomination : EXPERTISE AUDIT STRATEGIE CONSULTANT

Ce dépôt a été enregistré le 22/05/2014 sous le numéro de dépôt 1883







Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE PAU

B.P. 90338 - 64000 PAU
Serveur vocal : 0 899 70 22 22
Internet : www.infogreffe.fr
Site : www.greffe-tc-pau.fr

RECEPISSE DE DEPOT

EXAS CONSULTANT
rue du Pressoir
Actiparc
64140 Billère

V/REF :
N/REF : 87 B 227 / 2014-A-1883

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE PAU certifie qu'il a reçu le 14/05/2014, les actes suivants :

Procès-verbal du conseil d'administration en date du 23/11/2013
- Modifications relatives au conseil d'administration

Concernant la société

EXPERTISE AUDIT STRATEGIE CONSULTANT
Société anonyme
rue du Pressoir
Actiparc
64140 Billère

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2014-A-1883 le 22/05/2014
R.C.S. PAU 341 418 580 (87 B 227)

Fait à PAU le 22/05/2014,
LA GREFFIERE,

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PAU
Pyr.-Atlantiques

Papier issu de forêts gerees durablement - FSE - Doc Direct (224)

EXPERTISE AUDIT STRATEGIE CONSULTANT

EXAS CONSULTANT

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

AU CAPITAL DE 200 000 EUROS

SIEGE SOCIAL : ACTIPARC – RUE DU PRESSOIR

64140 BILLERE

341 418 580 RCS PAU

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 23 NOVEMBRE 2013

L'AN DEUX MILLE TREIZE,

ET LE VINGT-TROIS NOVEMBRE, A DIX HEURES,

Les Administrateurs de la société EXPERTISE AUDIT STRATEGIE CONSULTANT – EXAS CONSULTANT, société anonyme d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes au capital de 200 000 €, ayant son siège social sis à BILLERE (64140), Actiparc, rue du Pressoir, se sont réunis audit siège sur convocation de leur Président.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Didier CAZENAVE, président du conseil d'administration et directeur général,
- Monsieur Christophe CAILLABET, administrateur et directeur général délégué,
- Monsieur Benoît LOUBON, administrateur,
- Monsieur Philippe ANGLADE, administrateur *démissionnaire.*

La séance est présidée par Monsieur Didier CAZENAVE en sa qualité de président du conseil d'administration, lequel, après avoir fait signer le registre de présence par les membres entrant en séance, constate que les administrateurs présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le conseil peut valablement délibérer.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion du conseil est adopté à l'unanimité.

Monsieur le président rappelle que le conseil est réuni en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Démission de Monsieur Philippe ANGLADE de ses fonctions d'Administrateur,
- Autorisation de cessions d'actions et agrément d'un nouvel actionnaire,
- Pouvoirs pour les formalités.

Puis, le conseil délibère comme suit sur les questions figurant à l'ordre du jour :

DEMISSION DE MONSIEUR PHILIPPE ANGLADE DE SES FONCTIONS D'ADMINISTRATEUR

Par ailleurs, le Président informe les membres du Conseil que Monsieur Philippe ANGLADE l'a informé, de son intention de démissionner de ses fonctions d'Administrateur.

Le Conseil en conséquence prend acte de la démission de Monsieur Philippe ANGLADE de ses fonctions d'Administrateur, et ce, avec effet au 16 août 2013.

Compte tenu du nombre d'administrateurs restant encore en fonction et des clauses statutaires, le Conseil d'Administration décide de ne pas procéder à son remplacement dans l'immédiat.

AUTORISATION DE CESSIONS D'ACTIONS ET AGREMENT D'UN NOUVEL ACTIONNAIRE

Le Président expose que :

- Monsieur Philippe ANGLADE, actionnaire, envisage de céder une (1) action qu'il possède dans la société EXAS CONSULTANT à Monsieur Michel FAGOAGA, demeurant à SAINT JEAN DE LUZ (64500) - 19, rue Hélène Boucher.
- Monsieur Philippe ANGLADE, actionnaire, envisage de céder une (1) action qu'il possède dans la société EXAS CONSULTANT à Monsieur Benoit LOUBON, demeurant à BILLERE (64140) - 2 Impasse Saint Laurent.

Le Président rappelle que les cessions d'actions entre actionnaires est libre (cf Article 10 –II des statuts), en revanche conformément aux dispositions de l'Article 10 – II alinéa 2 des statuts, la cession d'action entre Monsieur Philippe ANGLADE et Monsieur Michel FAGOAGA est soumise à l'agrément préalable du Conseil d'Administration.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration autorise la cession d'action entre Monsieur Philippe ANGLADE et Monsieur Michel FAGOAGA et décide d'agréer Monsieur Michel FAGOAGA en qualité de nouvel actionnaire.

POUVOIRS POUR LES FORMALITES

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou extraits certifiés conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par les textes en vigueur et inhérentes aux décisions venant d'être prises.

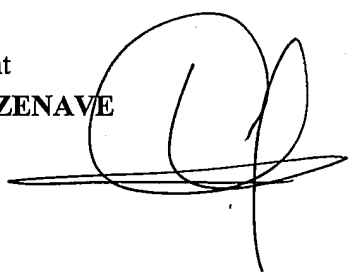
* *

*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un administrateur.

Le Président
Didier CAZENAVE



Un Administrateur

